

Le premier juillet deux mil vingt-quatre à dix-huit heures et quarante minutes, le Conseil Municipal de L'ISLE D'ESPAGNAC, régulièrement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ISSARD, Maire.

PRÉSENTS : Mmes DANÈDE - DONADIEU - DUMAS - FOUCAUD - GAUTHERIE - LAMAURE - RAFIK - REGRENIL - RIGONDEAUD - MM. BOISARD - FONTAINE - GERGAUD - ISSARD - LAFFENÈTRE - PÈBRE - QUÉRY - TIFALLA - ZIAT

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M.BURLIER à M. PÈBRE
M. MAZÈRE à Mme REGRENIL
Mme OLIVIER à M. FONTAINE
Mme PROUX à M. ZIAT
M. MATHA à M. ISSARD
Mme EL HARMOUCHI à Mme RAFIK
M. BANIZETTE à Mme LAMAURE
M. GUIBRETEAU à M. GERGAUD

Membres en exercice :	29
Présents :	18
Votants :	26
Date de convocation :	25/06/2024

ABSENT EXCUSÉ : M. DEVAUTOUR

ABSENTS : M. DUMORTIER - Mme EL BASRI

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme RAFIK

DÉLIBÉRATION 2024-07-07 – FESTIVAL PIANO EN VALOIS – CONVENTION DE PARTENARIAT

Monsieur le Maire informe de la possibilité d'un récital de Bruno Fontaine dans le cadre de la programmation décentralisée de l'édition 2024 du festival Piano en Valois le samedi 19 octobre 2024 à 20h00 (à confirmer) à l'espace Georges Brassens.

Les conditions de cette prestation sont arrêtées dans la convention comme suit :

- L'heure : 20h00 (à confirmer)
- Le prix : 1 500.00 € HT
- Les obligations de l'organisateur et du producteur
- L'assurance nécessaire à la couverture des risques liés aux représentations dans son lieu
- La prise en charge des droits de la SACEM.
- La billetterie sera mise en place par Festival Piano en Valois au théâtre d'Angoulême et c'est lui qui encaissera les recettes concernant la vente des billets pour ce concert

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- **D'APPROUVER** la convention de partenariat avec Festival Piano en Valois pour un concert récital le samedi 19 octobre 2024 à 20h00 (à confirmer) à l'espace Georges Brassens.

- **DE L'AUTORISER** à signer ladite convention.

La commission Éducation et Culture et le Comité consultatif Culture ont émis un avis favorable à l'unanimité lors de la séance du 2 mai 2024. La commission Finances – Ressources Humaines a émis un avis favorable à l'unanimité lors de sa séance du 14 juin 2024.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** les propositions telles que décrites ci-dessus.

En application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à date de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département. En application des dispositions de l'article R 421-1 du Code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication « ou affichage » ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits et les membres présents ont signé au registre

Pour extrait conforme,

Fait et publié à L'ISLE D'ESPAGNAC, le 2 juillet 2024

Monsieur le Maire

AR Prefecture

016-211601661-20240701-2024_07_07-DE
Reçu le 03/07/2024

